

Préfecture du Haut-Rhin

17 JAN. 2003

Bureau des relations avec
les collectivités locales



Conseil Général
Haut-Rhin

ARRETE N° 2003-03 SOF du 15 janvier 2003
PORTANT déclassement dans le domaine privé
du Département d'un terrain situé le long de la
RD 463 sur la commune de WALDIGHOFFEN

Service des Opérations
Foncières et Immobilières

Colmar, le

LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL DU HAUT-RHIN

- VU la loi n° 89/413 du 22 juin 1989 relative au Code de la Voirie Routière et notamment l'article L 131-1 portant création de la catégorie de voies dénommées « Routes Départementales » ainsi que les articles R 131-3 à R 131-8 ;
- VU le décret n° 89-631 du 4 septembre 1989 portant codification des règles applicables aux routes départementales ;
- VU le décret 93-1133 du 22 septembre 1993 portant modification au titre III du Code de la Voirie Routière ;
- VU l'ordonnance n° 59-115 modifiée le 7 janvier 1959 relative à la voirie des collectivités locales ;
- VU la loi du 2 mars 1982 sur les droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;
- VU le Code de la Voirie Routière ;
- VU la délibération du Conseil Général en date du 14 juin 2002 autorisant l'ouverture d'une enquête publique en vue du déclassement et du classement dans le domaine privé départemental, d'un terrain situé à WALDIGHOFFEN ;
- VU la délibération du Conseil Général en date du 20 décembre 2002 décidant le déclassement de ce délaissé et son reclassement dans le domaine privé du Département,
- SUR proposition du Directeur Général des Services du Département du Haut-Rhin :

ARRETE

ARTICLE 1^{er} :

Le déclassement d'une section provenant du domaine public routier au droit de la RD 463 à WALDIGHOFFEN, conformément au plan ci-annexé.

ARTICLE 2 :

Le reclassement de ladite section dans le domaine privé du Département du Haut-Rhin.

ARTICLE 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services Départementaux du Haut-Rhin
Monsieur le Directeur de la DIR
Monsieur le Directeur du SOF
Monsieur le Maire de la commune de WALDIGHOFFEN

sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié dans le Bulletin d'Information Officiel du Département.

LE PRESIDENT

Pour le Président du Conseil Général du Haut-Rhin
et par déléguation
Le Directeur Général Adjoint


Daniel DERIAT

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet ...13/01/03...
Publication

Pour le Président du Conseil Général
et par déléguation




Yves GRASS

REÇU A LA PRÉFECTURE
17 JAN. 2003

